

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE NYONS

Département de la Drôme

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-47
du Code Général des Collectivités Territoriales,

SEPTEMBRE – OCTOBRE 2017

Hôtel de Ville – B.P. 103
26111 NYONS Cedex
Tél. : 04 75 26 50 00
mairiedenyons@nyons.com
www.nyons.com

Date de parution : 23 novembre 2017

SOMMAIRE

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être réalisée au Secrétariat Général de la Ville de NYONS.

DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2017

2017 - 09 - 100	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE Approbation des statuts de la CCBDP	P. 7
2017 - 09 - 101	MARCHE DE TRAVAUX « EAU ET ASSAINISSEMENT » Approbation du titulaire	P. 8
2017 - 09 - 102	MARCHE D'ASSURANCES « FLOTTE AUTOMOBILE » Approbation du titulaire	P. 8
2017 - 09 - 103	MARCHE DE TELEPHONIE Approbation des titulaires des LOT 1 – LOT 2 - LOT 3	P. 9
2017 - 09 - 104	DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION Accessibilité des bâtiments communaux	P. 13
2017 - 09 - 105	DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION Création de toilettes publiques sur le parking de la Grande Prairie Démolition des toilettes Place de la Libération Sud et réaménagement de ce secteur	P. 14
2017 - 09 - 106	DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION Réfection du sol du gymnase de la Maison des Sports Jean MONPEYSSEN	P. 14
2017 - 09 - 107	DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA FEDERATION DES VILLES DE FRANCE OLEICOLES (FEVIFO)	P. 15
2017 - 09 - 108	TRANSFERT D'OFFICE DES VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL Lancement d'une procédure	P. 15
2017 - 09 - 109	AFFAIRES DU PERSONNEL Tableau du personnel	P. 15
2017 - 09 - 110	AFFAIRES DU PERSONNEL Versement d'une indemnité à des stagiaires	P. 16

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2017

2017 - 10 - 111	DELEGATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Désignation du titulaire du contrat de concession d'eau potable	P. 18
2017 - 10 - 112	DELEGATION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Désignation du titulaire du contrat de concession d'assainissement collectif	P. 20
2017 - 10 - 113	AFFAIRES FINANCIERES Versement d'une subvention partenariale au profit de l'Association « Site remarquable du Goût »	P. 21

2017 - 10 - 114	AFFAIRES FINANCIERES Versement d'une subvention partenariale au profit de L'Association « Saoû chante Mozart »	P. 21
2017 - 10 - 115	AFFAIRES FINANCIERES Coup de cœur sportif – année 2017	P. 22
2017 - 10 - 116	AFFAIRES FINANCIERES Remise de prix dans le cadre du concours de dessin organisé par les services Municipaux de l'Espace Jeunesse et de la Communication	P. 22

DECISIONS

N° 90 du 6 septembre 2017 relative à une convention avec la société SANISPHERE (SAINT FERREOL TRENTE PAS – 26110) pour la maintenance des toilettes sèches publiques, implantées Promenade de la Digue. Dépense : 3 000 € HT (répartie comme suit : 580 € HT en 2017 - 590 € HT en 2018 - 600 € HT en 2019 - 610 € HT en 2020 - 620 € HT en 2021).	P. 24
N° 91 du 4 septembre 2017 relative à un contrat avec Mme Patricia EMMANUEL-COHEN, auto-entrepreneuse (NYONS), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le jeudi. (Périodes 2 et 3). Dépense : 35 € par heure d'animation.	P. 25
N° 92 du 4 septembre 2017 relative à un contrat avec M. Laurent MAINGOT, auto-entrepreneur (SAINT FERREOL TRENTE PAS), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le jeudi. (Sur la durée de l'année scolaire 2017/2018). Dépense : 35 € par heure d'animation.	P. 26
N° 93 du 4 septembre 2017 relative à un contrat avec Mme Céline LEMAITRE, auto-entrepreneuse (NYONS), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le lundi. Ecole élémentaire de Sauve : le jeudi (Sur la durée de l'année scolaire 2017/2018). Dépense : 35 € par heure d'animation.	P. 27
N° 94 du 4 septembre 2017 relative à un contrat avec Mme Gaïa du RIVAU, auto-entrepreneuse (NYONS), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le mardi. Ecole élémentaire de Sauve : le lundi (Sur la durée de l'année scolaire 2017/2018). Dépense : 35 € par heure d'animation.	P. 28
N° 95 du 6 septembre 2017 relative à un contrat avec l'association Les Petits Ateliers Animés, (NYONS), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le vendredi (Période 1) – le mardi (Périodes 2, 3 et 4) le jeudi (Période 5). Ecole élémentaire de Sauve : le jeudi (Périodes 1, 2, 3 et 4) – le vendredi (Période 5). Dépense : 35 € par heure d'animation.	P. 29
N° 96 du 6 septembre 2017 relative à un contrat avec Mme Fanny RICHARD, auto-entrepreneuse (MIRABEL AUX BARONNIES), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques de 15 h 30 à 16 h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le jeudi (Période 1) – le vendredi (Période 3). Dépense : 35 € par heure d'animation.	P. 30
N° 97 du 7 septembre 2017 relative à un marché avec l'agence PLANISPHERE (VAISON LA ROMAINE), pour une mission de Maîtrise d'œuvre dans le cadre du réaménagement du réseau d'assainissement de la Promenade de la Digue. Dépense : 8 400 € HT.	P. 31
N° 98 du 25 août 2017 relative à la prise en charge par la municipalité des frais d'hébergement des dix personnes de la délégation allemande à l'occasion des 50 ans du JUMELAGE NYONS MECHERNICH, du 25 au 28 août 2017. Dépense : HOTEL LA CARAVELLE : 1 434,60 € TTC. HOTEL COLOMBET : 926,40 € TTC.	P. 32

- N° 99** du 15 septembre 2017 relative à la suppression de la régie d'avance pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement « Les P'tits Bouts », à compter du 1^{er} septembre 2017. P. 33
- N° 100** du 18 septembre 2017 relative à un marché avec la « SARL BENINTENDI ET FILS » (VAISON LA ROMAINE – 84110) pour la fourniture, la livraison et la pose sur un radier en béton armé de 40 cases de columbarium. Dépense : 12 940 € HT. P. 34
- N° 101** du 18 septembre 2017 relative à un contrat avec l'association « ECOLE DU CIRQUE BADABOUM » (VAISON LA ROMAINE – 84110), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques, de 15h 30 à 16h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le jeudi (sur la durée de l'année scolaire 2017/2018) et le vendredi (Périodes 1, 2, 3, et 4) – Ecole élémentaire de Sauve : le vendredi (sur la durée de l'année scolaire 2017/2018). Dépense : 35 € par heure d'animation. P. 35
- N° 102** du 19 septembre 2017 relative à un contrat ponctuel avec la société « NEWENERGY » (SORGUES – 84700) pour un contrôle d'historique des factures d'électricité de la commune. Dépense : 35 % TTC du montant TTC remboursé à la commune par le fournisseur. P. 36
- N° 103** du 20 septembre 2017 relative à un marché avec la société « MPS TOILETTES AUTOMATIQUES » (JOSSE - 40230) pour la fourniture et la pose de sanitaires à entretien automatique. Dépense : 64 327,20 € HT. P. 37
- N° 104** du 29 septembre 2017 relative à un contrat avec la « COMEDIE DE VALENCE » (VALENCE – 26000) dans le cadre de « NYONS EN SCENE » et de la programmation de la « COMEDIE ITINERANTE », pour la coréalisation du spectacle « L'ENFANCE A L'ŒUVRE », le jeudi 23 novembre 2017 à 20 heures, à la Maison de Pays. Dépense : 600 € HT. P. 38
La commune prendra à sa charge les frais de repas des artistes et des techniciens.
- N° 105** du 29 septembre 2017 relative à un contrat de cession avec le « THEATRE LE FENOUILLET » (SAINT GERVAIS SUR ROUBION – 26160) dans le cadre de « NYONS EN SCENE », pour le spectacle « YVONNE PRINCESSE DE BOURGOGNE », le vendredi 19 janvier 2018 à 20 heures, à la Maison de Pays. Dépense : 2 562,67 € TTC. P. 39
La Commune prendra à sa charge les frais de repas des artistes.
- N° 106** du 2 octobre 2017 relative à un marché avec la société « PEUGEOT, HPA-SVDA » (ORANGE - 84100) pour la fourniture de véhicules électriques – Lot 1 : Deux citadines. Dépense : 28 376,80 € TTC, P. 40
(Achat et frais d'immatriculation : 53 899,52 € - Remise : - 15 064 € - Bonus écologique : - 10 458,72 €).
Par ailleurs, deux anciens véhicules communaux (PEUGEOT 206 – immatriculée 2717 XN 26 et RENAULT CLIO - immatriculée 2505 VD 26) seront repris par la société « PEUGEOT » pour un montant total de 4 500 €.
- N° 107** du 2 octobre 2017 relative à un marché avec la société « CITROËN, GIAI JACQUIS SAS » (VALREAS - 84600) pour la fourniture de véhicules électriques – Lot 2 : Un utilitaire léger. Dépense : 18 463,08 € TTC, P. 41
(Achat et frais d'immatriculation : 31 019,76 € - Remise : - 5 236,68 € - Aide à la reprise : - 1 320 ,00 € - Bonus écologique : - 6 000,00 €).
Par ailleurs, un ancien véhicule communal (RENAULT CLIO – immatriculée 8577 XY 26) sera repris par la société « CITROËN » pour un montant de 4 001 €.
- N° 108** du 3 octobre 2017 relative à un contrat avec l'association « ASOFT » (NYONS), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités (culture numérique) dans les écoles élémentaires publiques de 15 h 30 à 16 h 30, sur la durée de l'année scolaire 2017/2018. Ecole élémentaire de Meyne : le mardi. Ecole élémentaire de Sauve : le lundi et le vendredi. Dépense : 35 € par heure d'animation. P. 42
- N° 109** du 4 octobre 2017 relative à un contrat avec l'association « A SAUTE PAGE » (CURNIER), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités (culture numérique) dans les écoles élémentaires publiques de Sauve et de Meyne de manière ponctuelle, sur la durée de l'année scolaire 2017/2018, et notamment à l'école de Sauve le vendredi en Période 1. Dépense : 35 € par heure d'animation. P. 43
- N° 110** du 4 octobre 2017 relative à un contrat de bail avec M. Lokman DARWISCH et Mme Dilber RESO, pour la location d'un logement de type 4 (102 m²), situé Draye de Meyne à Nyons. Durée : 6 ans, à compter du 1^{er} octobre 2017. Loyer : 450 € mensuels (+ 50 € de charges par mois). Le prix du loyer sera révisé chaque année. P. 44
- N°111** du 5 octobre 2017 relative au remboursement par Mme Prudence VOSPER des réparations des dommages qu'elle a causés (remplacement d'une barrière). Recette : 91,50 € P. 45
- N° 112** du 5 octobre 2017 relative à un avenant au marché (cf. décision N° 56/2017 - pour la mise en œuvre d'un sol souple à l'aire de jeux Square du 18 juin) avec la Société « SOL FROMENT » (ALLEYRAT – 19200), pour la démolition de béton et réalisation de décors. Dépense : 1 120 € HT (nouveau montant du marché : 24 356 € HT). P. 46

- N° 113** du 5 octobre 2017 relative à une convention avec l'association « TOPAZE » (SORGUES - 84700) dans le cadre du lancement de la saison culturelle « NYONS EN SCENE », pour le une animation musicale du trio « TOPAZE », le vendredi 6 octobre 2017 dès 19 heures, à la Maison de Pays. Dépense : 450 € TTC. P. 47
- N° 114** du 6 octobre 2017 relative à un contrat avec la compagnie « COUR EN L'AIR » (VALREAS – 84600) dans le cadre de « NYONS EN SCENE », pour deux représentations de la pièce « EXERCICES DE STYLE », le vendredi 13 octobre 2017 à 14 heures 30 et 20 heures, à la Maison de Pays. Dépense : 3 000 € TTC. P. 48
- N° 115** du 6 septembre 2017 relative à un contrat de cession avec l'Union Nationale des « JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE » (PARIS – 75004) dans le cadre de « NYONS EN SCENE », pour deux représentations du concert « 1 AIR 2 VIOLONS », le vendredi 6 avril 2018 à 10 heures et 14 heures, à la Maison de Pays. Dépense : 2 130,00 € TTC. P. 49
- N° 116** du 26 octobre 2017 relative à un contrat de cession de spectacle avec « SMartFr » (LILLE – 59000), dans le cadre de « NYONS EN SCENE » et de « NYONS EN FETE » pour la représentation du spectacle « LES TRIBULATIONS D'ARISTIDE » par la Compagnie « APOGEE », le jeudi 28 décembre 2017 à 15h 30, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 553 € TTC. La commune prendra à sa charge les frais de repas de l'artiste. P. 50
- N° 117** du 6 octobre 2017 relative à un contrat de bail administratif avec l'entreprise de formation IPRES (MONTELIMAR – 26200), pour la location d'un local professionnel (70 m²), sis 34, avenue Paul Laurens. Durée : 4 mois, soit du 1^{er}/10/2017 au 31/01/2018. Loyer mensuel : 200 €. P. 51
- N° 118** du 31 octobre 2017 relative à une convention avec l'association « ECHANGE SPORTS NATURE » (SAINT MAURICE SUR EYGUES – 26110), dans le cadre des temps périscolaires (TAPS), pour l'animation d'activités dans les écoles élémentaires publiques, de 15h 30 à 16h 30. Ecole élémentaire de Meyne : le lundi (Périodes 1, 2, 3 et 4) – Ecole élémentaire de Sauve : le vendredi (Périodes 1 (à compter d'octobre), 3 et 4). Dépense : 35 € par heure d'animation. P. 52

ARRETES

- N° 230** du 12 septembre 2018 portant interdiction de stationner et de circulation Promenade de la Digue (impasse menant à la Résidence « Belle Rive » jusqu'à la Maison des Sports). P. 54
- N° 238** du 22 septembre 2017 portant interdiction de stationnement et de circulation - Accès à la Maison des Sports. P. 55
- N° 247** du 4 octobre 2017 portant stationnement réservés aux détenteurs des cartes G.I.C., G.I.G. et C.M.I. P. 56
- N° 248** du 5 octobre 2017 portant fonctionnement de la navette urbaine NyonsBus P. 57

* * * * *